

Règlement de l'O Haras :

L'O Haras est une course d'orientation semi-nocturne, urbaine où sera jugée, sur un itinéraire librement choisi par les participants mais comportant des points de passage obligatoires (balises) la capacité de chacun à se déplacer le plus rapidement possible en s'orientant à l'aide d'une carte et éventuellement d'une boussole.

L'O Haras est organisée par l'association « Saint-Lô Triathlon » affiliée à la FFCO (fédération française de course d'orientation) et aura lieu le samedi 6 avril 2019.

Art 1 : Programmes des épreuves

La manifestation est divisée en 3 parcours selon la distance :

- ✓ Shetland : 5 kms (format « découverte », pas de classement)
- ✓ Licorne : 9 kms (format « compétition »)
- ✓ Pur-Sang : 15 kms (format « compétition »)

Sur le lieu de départ, chaque équipe se verra remettre des cartes selon le type d'épreuves ainsi qu'un système de pointage permettant de contrôler le passage à chaque balise.

Art 2 : Condition de participation et inscription des équipes :

L'épreuve se déroule sur des parcours de longueurs et de niveaux techniques différents. La participation aux circuits chronométrés implique la fourniture pour chaque concurrent :

- d'un certificat médical portant la mention "**non contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition**" ou de la mention "**non contre-indication à la pratique du sport en compétition**" de moins d'un an au jour de la compétition ou d'une licence FFCO 2019. **SAUF** pour la course découverte « petit tonnerre ».
- un chèque de caution de 60 € par équipe pour le doigt électronique Sportident. (chèque à l'ordre de « Saint-Lô triathlon ». A envoyer par courrier ou à déposer sur place.
- Du droit d'engagement, uniquement sur « klikego ».
- d'une autorisation parentale de participation devra être fournie par les concurrents mineurs avec le dossier d'inscription.

Les équipes sont composées de 2 ou 3 personnes maximum. Seules les équipes composées d'au moins 2 personnes seront autorisées à prendre le départ de l'épreuve.

Conditions d'inscriptions selon les circuits :

Circuits	Particularités	Engagements
Shetland « 5 kms »	Ouvert à tous à partir de 11 ans accompagnés d'un adulte. Course découverte dans un esprit familial, non soumise à chronométrage et sans classement.	10€/ équipe
Licorne « 9 kms »	Ouvert aux personnes à partir de 16 ans	12€/pers. (ou 10€ si licencié FFCO)
Pur-Sang « 15 kms »	Ouvert uniquement aux personnes majeures	14€/pers. (ou 12€ si licencié FFCO)

Art 3 : Modalités d'inscription

Cette inscription comprend : la fourniture des cartes, l'organisation des épreuves, la sécurité de l'épreuve, une soupe d'après course et un lot pour chaque concurrent.
Chaque inscription sera validée dès réception complète du bulletin d'engagement, des droits d'inscription et des certificats médicaux.

Seuls les dossiers complets et validés 3 jours avant l'épreuve seront retenues.
Date limite d'inscription : Mercredi 3 avril 2019.

Attention le nombre de concurrents est limité à 250 pour les 2 courses en compétition.

La liste des inscrits sera régulièrement mise en ligne sur le site de « Saint-Lô Triathlon »

Art 4 : Matériel obligatoire

- Matériel obligatoire

- # un gilet de sécurité hautement réfléchissant par personne (y compris pour la course « Shetland »)
- # une lampe frontale par personne
- # un téléphone portable par équipe correspondant au numéro renseigné sur le bulletin d'inscription
- # une couverture de survie par équipe.

- Matériel conseillé:

- # une boussole par équipe
- # une gourde ou poche à eau, ravitaillement (barres énergétiques) par personne
- # des guêtres ou vêtements et chaussures adaptés à la course.

Art 5 : Déroulement de l'épreuve

Le départ sera donné en plusieurs vagues selon un horaire défini à l'avance. Sur le lieu de départ, chaque participant devra vider son pointeur électronique (remise à zéro de la mémoire) et contrôler son bon fonctionnement.

Les équipiers doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course, à vue et à portée de voix.

La compétition peut comporter une ou plusieurs sections avec des balises à poinçonner en ordre libre. Les renseignements seront affichés quelques jours avant sur le site internet du club.

Tous les postes de votre épreuve doivent être poinçonnés. Chaque balise manquante donnera une pénalité de temps, dont les modalités seront détaillées lors du briefing.

A l'arrivée, le concurrent devra rejoindre l'arrivée pour poinçonner le boîtier « Arrivée » pour stopper le chronométrage. Un horaire de fermeture des circuits sera prévu et le passage par l'arrivée est obligatoire, même en cas d'abandon.

Art 6 : Évolution des équipes sur le parcours

Les participants sont considérés comme des piétons. A ce titre, ils doivent impérativement **respecter le code de la route** pendant l'intégralité de leur parcours, ainsi que les recommandations des commissaires de course et des signaleurs. Les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires sur les véhicules lors des traversées de routes.

Ils ne doivent pas courir sur les voies de circulation routière mais progresser sur les trottoirs. Les passages obligatoires (traversées de route...) indiqués sur la carte et les itinéraires doivent être impérativement respectés sous peine de disqualification. Se conformer aux indications des signaleurs et des commissaires de course. Certains passages peuvent être hors chronométrage. Le

temps de chaque traversée doit être raisonnable faute de quoi le temps anormalement long sera ajouté au temps total du parcours.

Chaque concurrent se doit de porter assistance aux personnes si cela est nécessaire.

Les participants doivent respecter les adversaires, les populations locales et les membres de l'organisation, les zones interdites, les propriétés privées (sauf autorisation explicitement donnée par l'organisation au briefing), les massifs de fleurs et les plantations.

L'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera la mise hors course de l'équipe.

Art 7 : Disqualification et pénalités

Motifs de disqualification :

- Non respect du règlement ou non respect du code de la route
- Interdiction de courir sur les voies suivantes sauf trottoirs et de les traverser ailleurs qu'aux emplacements prévus : RD 6, RD 974, RD 999, RD 900, ainsi que de courir le long des voies SNCF et de les traverser.
- Absence du port du gilet jaune de sécurité hautement réfléchissant (par personne)
- Les équipiers doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course, à vue et à portée de voix.
- En cas d'injures ou de comportement agressif envers les membres de l'organisation ou autre concurrent.
- Non respect du parcours, départ anticipé, ravitaillement externe, comportement antisportif.
- Non respect de l'environnement (jet de détritux, papiers, bouteilles, emballages barres, de gels,...)

Art 8 : Annulation / remboursement

L'organisation n'effectuera aucun remboursement d'inscription pour annulation, après le dimanche antérieur à l'épreuve. En cas de demande écrite d'annulation d'inscription avant le dimanche antérieur à l'épreuve, les droits d'inscription seront remboursés.

En cas de force majeure ou d'obligation réglementaire (alerte météorologique orange ou rouge, avis de la préfecture...), les organisateurs pourront prendre la décision de modifier ou d'annuler l'épreuve.

Les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement du prix de l'engagement.

Art 9 : Assurance

Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accidents le prémunissant contre les risques inhérents à la participation à L'O Haras. L'organisateur est lui aussi couvert par un contrat d'assurance « Responsabilité civile organisateur » en conformité avec le Code du Sport.

Il sera délivré aux participants non licenciés FFCO un pass'orientation, une licence ponctuelle valable pendant la durée de l'épreuve.

L'organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve. Les concurrents s'engagent sur l'épreuve en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve.

L'organisation n'est pas responsable du comportement des risques enfreignant la législation du Code de la Route.

Ce comportement entraînera une mise hors course immédiate.

Art 10 : Classement

Un classement est effectué en fonction du temps du parcours majoré par les pénalités et diffusé sur le site internet.

Art 11 : Droit à l'image

Les concurrents s'engagent par leur participation à l'exploitation de leur image par l'association Saint Lo Triathlon et la diffusion des photos et vidéos publiées, ainsi que l'acceptation de votre nom pour l'affichage des résultats.

Art 12 : Acceptation du règlement

L'engagement à l'O Haras implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. En cas de non respect de ces recommandations, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.